



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 25 septembre 2009  
N° CERTA-2009-AVI-404

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité de Snort

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2009-AVI-404>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2009-AVI-404
Titre	Vulnérabilité de Snort
Date de la première version	25 septembre 2009
Date de la dernière version	–
Source(s)	Notes de version de Snort 2.8.5
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

## 2 Systèmes affectés

*Snort* versions 2.8.x.

## 3 Résumé

Une vulnérabilité de *Snort* permet à un utilisateur malveillant de contourner la politique de sécurité.

## 4 Description

Une erreur de gestion d'un tampon mémoire est présente dans *Snort*. Quand le préprocesseur *Stream5* est utilisé, l'erreur peut être exploitée pour insérer de fausses alertes ou pour corrompre le fichier des journaux.

## **5 Solution**

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **6 Documentation**

- Site de téléchargement du projet Snort :  
<http://www.snort.org/downloads/>

## **Gestion détaillée du document**

**25 septembre 2009** version initiale.